

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (31)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)

BOULANCOURT : Monsieur Éric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

FAY LES NEMOURS : Madame Michèle DELBARRE-CHAMPEAU *représentant Monsieur Christian PEUTOT* (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Madame Sylvie GREZANLE *représentant Monsieur Didier BOULAY* (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Pascal CADIER (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NEMOURS : Madame Laurence BLAUDEAU, Monsieur Christian BRUNET, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Daniel HELFRICH, Monsieur Gérard JOUE, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME (9)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Monsieur Jacques NAVE, Madame Arlette PATRON (5)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (10)

Monsieur Benoît OUDIN donne pouvoir à Madame Arlette PATRON

Monsieur Jean LUCAN donne pouvoir à Monsieur Pascal CADIER

Madame Helen HENDERSON donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Monsieur Bernard COZIC donne pouvoir à Madame Laurence BLAUDEAU

Monsieur Jean-Pierre GERBIER donne pouvoir à Madame Brigitte COMMAILLE

Madame Michelle HERRMANN donne pouvoir à Madame AM. MARCHAND

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Monsieur D. HELFRICH

Madame N. PETITDIDIER-LENOIR donne pouvoir à Monsieur D. VILLAUME

Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS donne pouvoir à Madame Thérèse DAMEME

Monsieur Daniel ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER

Absents et excusés : (7)

Madame Valérie LACROUTE et Messieurs Didier CHASSAIN, Volkan ALGUL, Frédéric BAURY-SAILLY, Jean-Marc CHAMPNIERS, Patrick PRUD'HOMME, Guy PEGAZ-FIORNET

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nacira LATRECHE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018

Suite à la remarque de M. Jean-Marc PANNETIER, Vice-président, il est précisé que M. le Président a retiré de l'ordre du jour de la séance du 21 septembre 2018, le projet de délibération portant fixation du taux de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2019. Ce point ne faisant pas consensus (interventions de Mme HERRMANN et Mme LACROUTE).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **40 voix POUR et 1 abstention (M. PANNETIER),**

APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 21 septembre 2018.

2. Attributions de compensations définitives – Exercice 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

APPROUVE le montant des attributions de compensation.

DIT qu'en cas d'attribution de compensation négative, la Communauté de communes exigera la contrepartie financière.

3. Garantie d'emprunt – Contrat de prêt de l'OPH Val du Loing Habitat – Opération acquisition en VEFA de 13 logements à Darvault – Avis définitif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** (*Madame Laurence BLAUDEAU et Messieurs Claude JAMET, Philippe ROUX, Daniel VILLAUME, représentants à l'OPH Val de Loing Habitat, ne prennent pas part au vote*).

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 64% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 897 239€ (un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente-neuf euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°88181, constitué de 4 lignes de Prêt.

DIT QUE la garantie de la Communauté de communes du Pays de Nemours est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la Communauté de communes du Pays de Nemours s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT QUE le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

4. Demande de dissolution du Syndicat Mixte fermé d'Aménagement et de Gestion du Loing

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing ainsi que le transfert de ses services, biens, droits et obligations à l'Épave du Bassin du Loing à compter de la constitution de cet établissement qui pourrait intervenir le 1^{er} janvier 2019.

5. SIARCE – Modification des statuts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération portant approbation des statuts du SIARCE proposés et votés par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 12 avril 2018 et présentés en séance du Conseil communautaire du 14 juin 2018.
- **D'ADOPTER** les modifications des statuts, proposés et votés par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 3 octobre 2018, concernant la définition de la GEMAPI, ses missions associées, la compétence berges de Seine et l'introduction des compétences « préservation, valorisation et accueil du public » et « hydraulique agricole ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine-et-Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

6. Convention de prestation de service et gestion technique ZAE sur la commune de Nemours

Considérant qu'afin de continuer à gérer de la manière la plus pertinente les ZAE, la Communauté de communes a souhaité que les communes, qui en ont fait la demande, puissent adapter progressivement le volume d'intervention de leur régie sur ces sites à partir du 1^{er} janvier 2018.

Considérant que les interventions décidées par la Communauté de communes sur les ZAE comprises dans le périmètre de la ville de Nemours, et réalisées par les services de la commune, sont encadrées par une convention, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de prestations de service relative à l'entretien et à la gestion technique des ZAE sur la commune de Nemours.

7. Ecole de la 2ème chance – Signature d’une convention d’objectifs – Année 2018

Considérant que les résultats de E2C77 étant indéniables, notamment au regard d’un public en grande difficulté, il est proposé à l’assemblée de renouveler pour 2018 notre convention sur les bases de celle de 2017 (8 stagiaires et 1 000€ par stagiaire).

Pour information, l’E2C77 a accueilli en 2018 :

- 14 jeunes de la CCPN dont :
 - 7 sont toujours en parcours à ce jour,
 - 3 ont connu une sortie positive/emploi,
 - 1 a été réorienté.
- 6 communes de la CCPN ont été concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l’association Ecole de la 2ème chance 77, le projet de convention à intervenir et joint à la présente notice.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,

Nacira LATRECHE



Le Président,

Vincent MEVEL

